

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT
DU 06 NOVEMBRE 2018

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

- La qualité de l'air

II – Rapports

1. 28952 - Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain
RAPPORTEURE : F. BOUZERDA
2. MA03 - 6 - Approbation du Budget Primitif 2019 – État spécial d'arrondissement
RAPPORTEUR : A. BLEY
3. 28982 - Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2019
RAPPORTEUR : D. HITZ
4. 28945 - Attribution d'une subvention d'investissement de 39 000 euros à l'association « Maison pour Tous – salle des Rancy », sise 249, rue Vendôme à Lyon 3ème pour l'équipement du local après travaux ; opération 03208002 « Maison pour Tous des Rancy - Réorganisation des locaux et mise en accessibilité du bâtiment » – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
5. 28428 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 707 336 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
6. 28852 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à LAHSO pour la reconstruction du Point Accueil rue Etienne Richerand à Lyon 3ème - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante. - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
7. 28944 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2èmes tranches) pour la Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence, 28 quai Rambaud - Lyon 2ème et la MJC Montchat, Espace Elsa Triolet - 53 rue Charles Richard - Lyon 3ème pour un montant total de 534 471 euros
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
8. 28949 - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 € dans le cadre de la promotion de l'Économie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable
RAPPORTEUR : L. BRIATTE
9. 28946 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 371 euros à l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé (ADES) du Rhône, sise 292 rue Vendôme 69003 LYON dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre 2018
RAPPORTEUR : R. JACQUET
10. 29205 - Création d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées
RAPPORTEUR : T. PHILIP

11. 29007 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - École provisoire de 8 classes - place des Martyrs de la Résistance 69003 Lyon - Opération n° 03005532 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n°00006

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

12. 29088 - Programmation PEDT Temps scolaire et périscolaire 2018-2019 : ajustements et compléments

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

13. 28948 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2018 : attributions de subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI

14. 28898 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 88 900 € sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) - approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI

15. 28923 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association AS Montchat pour l'organisation de la soirée de gala du 50e anniversaire de l'association - Signature d'une convention mixte

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

16. 28893 - Lyon - Tokyo 2020 - Pékin 2022 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

17. 28872 - Lyon 3ème - Acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle avec dépendance et de son terrain d'assiette sis 25 rue de l'Espérance préemptés par la Métropole de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03436 - N° inventaire 03436T001-01 – 03436A001 - 03436B001 - Opération 03436001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements Espaces Publics et verts 2015-2020", programme 00012

RAPPORTEUR : L. BRIATTE

18. 28415 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la gestion d'un bassin hydraulique rue Garibaldi à Lyon 3e

RAPPORTEUR : L. BRIATTE

19. 28974 - Lyon 3ème - Installations classées Institution de servitudes d'utilité publique - Société RENAULT V.I. 57, rue Feuillat / 84, avenue Lacassagne - Direction de l'Écologie Urbaine

RAPPORTEUR : L. BRIATTE

20. 28813 - Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : L. PEISER

21. 28827 - Modification de la délibération 2017/3482 du 18 décembre 2017 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 302 822,00 euros – Opération : acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3e

RAPPORTEUR : F. SERAPHIN

22. 28868 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 056 226,00 euros relatif à une opération de construction d'un CHRS de 80 chambres située 21, rue d'Aubigny à Lyon 3e

RAPPORTEUR : F. SERAPHIN

III – Communication (sans vote, ni débat)

- 28985 - Communication du rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable

RAPPORTEUR : L. BRIATTE

IV - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 06 NOVEMBRE 2018

SAISINE DU : 26 OCTOBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 07 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 31 OCTOBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SÉANCE : 36

PRÉSIDENT : Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3^e arrondissement de Lyon
SECRÉTAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Antoinette BLEY, Thierry PHILIP, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET.

Absents excusés : Fabrice VIDAL, Pierre FRONTON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pierre BERAT, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Mohamed-Hanafi BENZAOU, Alain QUESSADA.

Dépôts de pouvoirs : Amandine BARIOZ PLANCHE, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, donnent pouvoir à Pierre HEMON, Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 24 (21 + 3 pouvoirs)

C. PANASSIER : « Nous allons tout de suite commencer ce conseil d'arrondissement précédé d'un CICA par la désignation d'un secrétaire de séance. Au hasard et à la surprise de tout le monde, je vous propose Lucie BRIATTE comme secrétaire de séance et lui propose de faire l'appel nominal. »

- **Appel nominal.**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018**

C. PANASSIER : « En tout premier lieu avant de commencer le CICA, je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre. Il était effectivement en ligne. Il ne vous a pas été envoyé avec la convocation d'aujourd'hui. Mais est-ce qu'il y a des remarques ou est-ce que l'on peut approuver ce procès-verbal.

Il est approuvé.

Donc nous allons passer au Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement sur le sujet de la qualité de l'air »

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

- **Thème : La qualité de l'air**

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3^{ème} arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. A la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

Arrivées en cours de CICA de P. HUGUET, L. PIANTONI, F. VIDAL, P. BERAT, L. LASSAGNE, G. VESCO, F. BOUZERDA, P. FRONTON

II – Rapports

C. PANASSIER : « Pour commencer, je voulais vous annoncer des petits changements au sein de notre équipe. Pour des raisons tout à fait personnelles, Nathalie ROLLAND-VANNINI a souhaité alléger ses charges. C'est vrai qu'elle avait deux délégations : la petite enfance et la vie associative. Désormais, elle ne souhaite garder que la petite enfance. Nathalie ROLLAND-VANNINI devient effectivement conseillère municipale en charge, dans le 3^{ème} arrondissement, de la petite enfance. La mission qu'elle assurait en matière de vie associative et politique de la ville est reprise par Abdel ACHACHE qui travaille avec elle sur le forum des associations depuis 10 ans et qui a déjà en charge toute la vie associative (et) des sports.

Ceci pour que tout le monde soit très clairement au courant. Je vais tout de suite donner la parole à Fouziya BOUZERDA sur le règlement local de publicité pour une présentation succincte pour ce projet.

1. 28952 - Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain

RAPPORTEURE : F. BOUZERDA

C. PANASSIER : « C'est un débat sans vote qui vous est proposé. Je lui laisse la parole et nous n'aurons à prendre acte de ce débat seulement.

F. BOUZERDA « Merci Madame le Maire. Je voudrais déjà rappeler que la Ville de Lyon s'était dotée d'un règlement local de publicité qui remonte à 2001 et qui permet de régler les publicités, les enseignes, pré-enseignes, que cette compétence n'est plus municipale depuis la loi Grenelle 2, qu'elle est devenue métropolitaine et qu'à compter de cette loi, nous avons même été dessaisis de la possibilité de modifier notre règlement local de publicité. Le 15 décembre 2017, la métropole a lancé l'élaboration de son règlement local de publicité métropolitain avec plusieurs objectifs – trois objectifs bien affirmés, en tout cas – qui sont : garantir un cadre de vie de qualité, développer l'activité métropolitaine, l'attractivité métropolitaine et l'efficacité des outils à disposition des collectivités.

La concertation publique a été ouverte par la Métropole de Lyon, le 22 janvier 2018, avec un dossier de concertation qui a été disponible dans toutes les mairies d'arrondissement. Il y a eu un débat sans vote sur ces grandes orientations du règlement local de publicité métropolitain, au sein du Conseil

métropolitain, le 25 juin 2018. L'ensemble des communes doit organiser – et c'est bien l'objet aujourd'hui – un débat sans vote sur les grandes orientations.

Dans le cadre du règlement local de publicité, la Métropole va avoir la nécessité d'organiser la réglementation qui sera nécessairement plus stricte que le Code de l'environnement. Je rappelle qu'en 2020, il y a une caducité de tous les règlements locaux de publicité communaux donc, il y a l'objectif d'inscrire ce calendrier. Il sera commun aux 59 communes de la Métropole et en attendant, chacun se voit appliquer son propre règlement local de publicité.

Là, nous nous situons dans le débat sans vote des Conseils municipaux, après présentation au Conseil d'arrondissement. Il y aura une clôture officielle de concertation publique en décembre 2018. Il y aura un bilan de la concertation avec un arrêt du projet par le Conseil métropolitain en mars 2019. Les communes devront alors délibérer ensuite pour avis. Puis en septembre 2019, il y aura une enquête publique sur le même mode que ce qui se passe notamment dans le cadre de la procédure de révision des plans locaux d'habitat, puisque c'est calqué sur ce genre de procédure. Ensuite, il y aura une conférence métropolitaine des maires et enfin, en janvier 2020, l'approbation du règlement local de publicité par le Conseil métropolitain, pour une mise en œuvre du débat.

Ce débat est important, en tout cas sur les grandes orientations.

Ces grandes orientations sont :

- Affirmer l'objectif de la qualité urbaine et paysagère ;
- Limiter l'impact visuel de la publicité ;
- Rechercher l'intégration qualitative des enseignes ;
- S'engager fortement pour la préservation du patrimoine urbain et paysager ;
- Restreindre l'impact environnemental et visuel des dispositifs lumineux et numériques ;
- Prendre en compte les espaces singuliers de la Ville et les événements exceptionnels qui participent au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole ;
- Assurer une intégration intelligente des dispositifs spécifiques.

Ces grandes orientations sont communes à l'ensemble des communes de la Métropole. Ce sont sur ces grandes orientations qu'on vient vous soumettre cette présente délibération.

Si je peux également intervenir, c'est désormais une compétence de la Métropole, mais nous avons un règlement de publicité et nous avons aussi réfléchi à son évolution. On est dans une ville patrimoniale avec la nécessité de préserver certains espaces. Il y a certains espaces sur notre Ville où la publicité est aujourd'hui interdite, en tout cas aux abords d'un certain nombre de monuments et dans certains quartiers classés. Il est bien évident qu'au regard de l'ADN de notre ville, un certain nombre d'éléments dans le cadre de la concertation ont été remontés à la Métropole sur la nécessité de respecter la protection esthétique de certains de nos patrimoines, la volonté d'écarter la publicité ou en tout cas de la distancier, notamment de nos écoles, la volonté d'avoir un impact de nuisances lumineuses atténuées voire supprimées, notamment sur les grands panneaux lumineux en haut de nos immeubles, puisqu'il y a une attention particulière à la mise en lumière de notre patrimoine bâti et donc la volonté, effectivement, dans une ville qui accorde autant d'attention à la mise en lumière de ses monuments, de limiter l'impact négatif. Bien évidemment, il y aura un équilibre à assurer sur la publicité numérique, dans le cadre de son déploiement, dans le cadre de la Ville, avec un consensus sur le fait d'interdire certains panneaux de taille trop grande, trop importante, sur la Métropole.

Après, on est toujours dans le cadre d'une concertation, d'un travail. On n'est pas dans le cadre de rédaction de règles très précises et d'identification, à ce stade, où se situe la Ville. On est vraiment sur ces grandes orientations qui sont des orientations d'équilibre. Je rappelle que ce règlement local de publicité va aussi concerner les enseignes, pré-enseignes qui sont les panneaux qui permettent aux commerçants de se manifester sur la présence de leur fonds de commerce dans les rues, pour être visibles. Il y a déjà eu une attention particulière de la Ville, dans le cadre de son règlement local actuel, pour faire en sorte d'accompagner un certain nombre de commerçants, d'abord sur la mise en conformité par rapport au règlement, et l'accompagnement dans le cadre du respect de cette réglementation. Il y a aussi une sensibilisation des grands commercialisateurs de fonds de commerce pour éviter de multiplier, quand il y a un commerce à louer ou à vendre, quatre panneaux parce qu'il y a quatre agences différentes qui mettent les biens en location.

Il y a donc vraiment une démarche de concertation mesurée. On est très à l'écoute ou en tout cas, on échange beaucoup avec les associations, les différentes communes pour arriver à un règlement local métropolitain, à la fois commun dans ces grandes orientations, à toutes les communes, mais intégrant les spécificités de certaines d'entre elles et plus particulièrement, de la nôtre et de certains de ses quartiers. »

C. PANASSIER : « Pas de réactions ? Si, Françoise. »

F. CHEVALLIER : « Puisque c'est un débat qui est proposé, je pense qu'il est important de donner son avis sur les orientations. C'est pour cela que je prends la parole. Je ne vais pas être trop longue, ne vous inquiétez pas. Je voudrais souligner que dans les propositions qui sont faites dans le document que nous avons eu, il y avait des points positifs par rapport au règlement actuel que connaît la Ville de Lyon. Il n'y aurait plus de panneaux de 12 mètres carrés – la taille maximum est déjà importante – mais serait de 8 mètres carrés. Il faut faire le constat qu'aujourd'hui, il y a assez peu de panneaux de 12 mètres carrés dans la ville.

Cela a aussi été évoqué mais cela concerne plus précisément notre arrondissement, il y a le fait qu'il n'y ait plus de publicité sur le sommet des immeubles, sur les quais du Rhône – c'est quand même une avancée intéressante – puis, une extinction des enseignes à 23 heures. Là aussi, il faudrait le faire sur les panneaux lumineux et pas simplement sur les enseignes.

Par contre, il y a des points qui nous posent problème dans ces orientations. Il y a le fait qu'on maintienne toujours – dans le projet actuel – des bâches publicitaires géantes. En termes de préservation du paysage et de l'agression de la publicité vu la taille. On a bien compris que cela permettait de financer des travaux, etc. mais il y a peut-être d'autres manières de faire que de faire ces grandes publicités.

Puis surtout, ce qui nous pose vraiment question – alors qu'aujourd'hui, ce n'est pas possible – c'est le développement de la publicité numérique. Je pense que vous le constatez tous, on a l'œil attiré par des images qui bougent, beaucoup plus que par des images statiques. C'est donc une publicité beaucoup plus agressive. D'ailleurs, c'est bien une des raisons pour lesquelles, à la télévision, cela a été limité à des heures de grande écoute. Les enfants sont dans les espaces publics, il n'y a pas que des adultes. Il faut aussi tenir compte d'eux. Même si on fait attention aux abords des écoles, etc. ils ne sont pas qu'aux abords des écoles. Nous, en tant qu'adultes, non plus.

Il y a la question de l'agressivité de cette publicité qui est très forte par rapport à la publicité statique – allons-nous dire – mais il y a aussi l'énergie qui est consommée par cette publicité. Une information a été donnée en commission. Sur les panneaux lumineux qui ne bougent pas, le montant de la consommation électrique qui a été donné doit être de 1,2 million de kilowatts/heure par an. C'est quand même déjà assez important. On imagine la consommation par cette publicité numérique ! À l'heure où il faut qu'on fasse des économies d'énergie, il y a quand même un vrai problème en termes de consommation.

Puis, il y a les messages qui sont véhiculés : consommer, toujours consommer plus, etc. Aujourd'hui, il y a quand même beaucoup de réflexion – et on le voit sur les mobilisations sur le climat – sur le fait qu'il faut vraiment produire autrement, consommer autrement. C'est d'ailleurs le sujet du forum qui aura lieu bientôt au Château Sans-souci. Renforcer cette publicité par le fait qu'elle soit numérique ne va pas du tout dans le sens d'un changement de comportement. Nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, je le réexprime ici, nous le réexprimerons dans le cadre de l'enquête publique, nous ne sommes pas du tout favorables au développement de la publicité numérique.

Juste un point sur la concertation. Je pense – du moins, j'espère – que vous avez vu les campagnes menées par le collectif « Plein la vue ». Il faut savoir qu'aujourd'hui, ils disent car ils ont participé aux concertations, qu'entre les premières propositions qui ont été faites et celles qui sont faites maintenant, ils n'ont pas vu une grande évolution. Je pense qu'il faut qu'on arrive à faire de vraies concertations et qu'on tienne compte des avis qui sont exprimés et qu'on ne fasse pas un semblant de concertation comme cela a, apparemment, été fait jusqu'à présent. Il y a encore l'enquête publique et tout peut encore bouger. »

C. PANASSIER : « On n'est pas du tout au bout de la concertation et des réflexions sur ce sujet. Il y a une vraie progression. Cela va entraîner une progression énorme. On ne s'en rend pas compte mais

c'est quand même un très beau chantier qui est lancé. Effectivement, la concertation n'en est qu'au début.

Est-ce qu'il y avait d'autres remarques ? Monsieur JACQUET. »

R. JACQUET : « C'est juste pour indiquer qu'on a eu ce débat à la Métropole et que des interventions ont été faites. Pascal COCHET est intervenue. Bien entendu, les interventions sont prises en compte, à ce niveau-là. Je ne les fais pas ici, je ne les renouvelle pas. Cela va dans le sens des remarques que vient de faire Françoise. Il y a aussi l'aspect « discriminations », etc. sur lequel la publicité doit être strictement encadrée. Bien entendu, il faut vérifier tout cela et mettre en œuvre. Cette contribution, je peux la verser au débat. »

C. PANASSIER : « Très bien. D'autres remarques ? Monsieur BEN HAYOUN. »

Y. BEN HAYOUN : « Madame le Maire, chers collègues, merci. Je voudrais remercier Madame La Vice-présidente pour son intervention et la présentation qu'elle a faite de ce règlement local de publicité, de ses enjeux et des grandes orientations qui sont aujourd'hui affichées sur la question, et que je partage pleinement. Il me semble effectivement important que la Ville de Lyon comme les autres communes de la Métropole puissent bénéficier d'un règlement harmonisé et qui soit global dans la régulation et dans la présence de la publicité dans nos communes et donc à Lyon.

En tout cas, le sentiment que j'en ai, c'est qu'on est sur une question qui n'est pas simple parce qu'elle met en tension, à la fois de grands principes qui ont pu être évoqués au travers de questions d'éducation, de consommation, de pollution lumineuse, de l'énergie que la publicité consomme. En même temps, je crois qu'il ne s'agit pas de nier non plus l'impact économique en termes de recettes notamment, de la publicité et donc, de l'équilibre nécessaire qui est à trouver sur cette question-là. En ce sens, je tiens d'ailleurs à me féliciter de l'arrêté qui a été pris par le Maire de Lyon, très récemment. Cet arrêté faisait écho à l'interdiction du marquage au sol sur notre commune. Je trouve que c'est une très bonne chose que cet arrêté ait pu être pris sur la Ville. Moi, je n'ai pas vu cela, mais bon !

Les premières pistes qui sont évoquées sur les écoles, sur la taille des panneaux, sur les horaires des vitrines et des enseignes me paraissent très intéressantes. Vous l'avez dit, nous sommes dans une phase de concertation qui s'ouvre aujourd'hui. Elle va durer plusieurs mois. J'ai le sentiment aussi que le périmètre de réflexion qui nous est proposé est à la fois très large, tant sur les supports mais également sur les lieux et les périmètres d'implantation de la publicité. Je trouve que ce débat passionnant qui s'ouvre à nous, mérite d'être souligné ce soir, et je trouve bien que nous ayons eu cet échange. »

C. PANASSIER : « Merci Fouziya. Je crois que tu es attendue dans une autre réunion, donc on va pouvoir te libérer. Nous prenons acte du débat, en ce jour, sur le règlement local de publicité. Nous verserons nos échanges au compte rendu de ce Conseil. Merci.

Nous allons redonner la parole à Thierry PHILIP qui lui aussi, a une contrainte d'agenda et qui doit partir à 20 heures. C'est un peu raté... mais on est à 5 minutes...

Nous allons donc tout de suite passer au rapport sur la ZFE. »

F. BOUZERDA quitte la séance.

10. 29205 - Création d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

RAPPORTEUR : T. PHILIP

C. PANASSIER : « Thierry PHILIP, je vous laisse la parole. »

T. PHILIP : « C'est très rapide. On ne va pas recommencer puisque c'est exactement tout ce qu'on vient de dire. C'est simplement un avis favorable du Conseil municipal de Lyon qui est proposé, avec trois réserves assez classiques : être associé à l'élaboration de la stratégie qui éloigne le trafic de transit du cœur de l'agglomération – pas de problème – un suivi et une évaluation – pas de problème non plus – mais ce qui est plus compliqué, parce que cela va occasionner un surcroît de travail aux polices municipales, c'est la discussion qui aura lieu entre la Ville et la Métropole sur l'utilisation de la police municipale pour verbaliser. Il n'y aura pas que la police municipale. Évidemment, la police nationale pourra verbaliser. *A priori*, dans les communes, les polices municipales auront la possibilité de le faire. Il y a donc eu un avis favorable pour ces trois points. »

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Juste une remarques sur les modalités. Je sais que quand je suis arrivé, Monsieur PHILIP – j'étais en retard – était en train d'évoquer la question. Peut-être qu'il en a parlé dans sa présentation. Dans les mesures de court terme, il y a quand même les mesures qui ont porté sur les utilitaires, à partir de 2020 ou 2021. Cela fait penser aux artisans qui interviennent dans la ville. On sait que c'est une catégorie professionnelle qui exerce déjà dans le centre de la ville avec déjà des difficultés pour stationner, à tel point que parfois, ils ont du mal à accepter de venir dans le centre parce que c'est compliqué. Avec ces mesures, on va les obliger à changer leurs véhicules dans un intervalle de temps qui est quand même très court. Pour une petite entreprise artisanale – je ne parle pas des grandes sociétés qui pourront renouveler leur parc – on va leur faire porter une contrainte qui est quand même forte, me semble-t-il, pour cette cible très particulière de petits artisans. »

T. PHILIP : « Effectivement, dans mon exposé, j'ai dit que j'avais reçu, cet après-midi, les représentants du BTP. Il y a beaucoup d'artisans. Tout cela est en train d'être discuté. Il y aura des aides. Ces aides seront cumulables, entre les aides de l'État et les aides de la métropole. Elles s'adresseront même à la possibilité d'avoir du leasing. Par ailleurs, on n'a plus tellement le choix, compte tenu des conflits en cours avec la Communauté européenne, du fait qu'on aura à payer plusieurs millions d'euros d'amendes. Il faut qu'on y arrive ensemble. J'ai également dit que c'était plutôt très consensuel, qu'ils vont plutôt s'exprimer dans la deuxième partie de la concertation. Ils vont avoir un certain nombre de choses à dire. Pour notre part, on essaie de concilier à la fois la nécessité que les artisans puissent travailler, la nécessité de préserver la santé des Lyonnais. Par exemple, on a vu – non pas pour les véhicules utilitaires pour lesquels c'est facile d'aller vite mais pour les poids lourds – qu'il y a un vrai problème de délai de livraison. On introduira donc très certainement, dans la délibération, le fait que quelqu'un qui ne serait pas à jour – en particulier pour les entreprises qui sont à l'intérieur de la ZFE qui sont bien forcées de rester – en cas de commande, sera, par définition, en dérogation pendant la période de livraison. Tout cela est en train d'être discuté. On leur a surtout bien dit de s'exprimer lors de la concertation qui va débiter maintenant et qui ne sera plus la concertation des villes et des différentes personnes concernées mais vraiment des citoyens. »

C. PANASSIER : « On ne va pas faire le débat. Vous aurez toutes les réponses dans le compte rendu. Pierre HEMON. »

P. HEMON : « Je vous remercie. On a eu le débat en Conseil de métropole. Je voudrais revenir sur un certain nombre de réserves et de choses assez générales parce que j'entends des gens qui bloquent quand on parle zone à faibles émissions, je voudrais rappeler que d'abord, on en parle depuis 2015. « Ville respirable à 5 ans », c'est Ségolène ROYAL qui a lancé cela en 2015. C'est déjà dans les tuyaux et donc, cela n'arrive pas aujourd'hui.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, en Europe, il y a 280 zones à faibles émissions réparties en Europe dont 3 en France et bientôt 4. Sur ce point, on n'est pas non plus très, très en pointe. On est peut-être un peu – comment dirais-je – sous-préfecture.

Sur le périmètre de la zone, je crois que cela fait effectivement débat. C'est une question importante sur laquelle il faut revenir. Certains s'en servent pour faire peur mais d'autres ont des craintes réelles qu'avec le périmètre de la zone, on protège à l'intérieur de la zone à faible émission et qu'on renvoie la pollution vers l'extérieur. Ce sont des craintes réelles. Ce qu'il faut rappeler, c'est que ce n'est pas comme cela que cela se passe. Page 36 du document, vous avez l'étude qui a été faite par ATMO Rhône-Alpes, qui montre bien qu'avec la mise en place, c'est sur l'ensemble de la métropole que cela joue. Pourquoi ? Parce qu'il y a moins de voitures qui vont rentrer dans la zone à faibles émissions, donc moins qui vont circuler et surtout, à l'intérieur de la zone à faibles émissions – parce que c'est 24 heures/24, ce qui est extrêmement contraignant – ceux qui auront des véhicules interdits, ne pourront pas se déplacer. Cela va donc forcément diminuer les voitures les plus polluantes et pousser à changer. Dans ce cadre, il faut bien évidemment travailler sur les accompagnements.

Cela a été dit : 90 % des plus fortes concentrations les plus importantes de NOX et aussi de PM10 ont lieu à l'intérieur de la zone à faibles émissions. Telle qu'elle est calculée là, on peut dire qu'elle nous convient, modulo quelques arrangements. Il y aura donc moins d'entrées de véhicules polluants donc moins de véhicules qui circuleront, et les effets seront tout à fait positifs.

De notre point de vue, il y a malgré tout, quelques insatisfactions et quelques oublis. Il y a deux insatisfactions. Il y a la date de mise en œuvre effective de la zone à faibles émissions qu'on a

reportée d'un an. Je le redis parce que Thierry PHILIP et le Président de la Métropole ont dit hier soir, que c'est soumis à débat, que cela peut encore évoluer. Franchement, mettre cela au 1^{er} janvier 2020, à 3 mois des élections, je crains fort qu'il y ait de fortes pressions pour que cela soit encore repoussé. On pensait qu'il faudrait le mettre au 1^{er} janvier 2019. En tout cas, même si ce n'est plus possible, il faut en discuter, il faut trouver quelque chose qui convienne. L'autre chose, ce sont les véhicules concernés. Il y a deux choses. Au début, comme on était en 2019, en 2020, c'était prévu pour les véhicules utilitaires légers, camions, poids lourds de critère 3, avec les réserves que donne Thierry sur les commandes, etc. parce que les constructeurs, je vous l'ai dit, pour les bus, freinent un peu. On aurait pu mettre les critères 3 en même temps que les 4 et 5, ou ne pas repousser comme cela. Nous ne sommes pas d'accord sur cette question. En plus, les bus de critère 3, si vous regardez les études d'ATMO Rhône-Alpes, c'est vraiment cette catégorie qui fait basculer, qui fait baisser la pollution du fait de leur nombre, etc. Ce sont eux qui influent le plus.

Concernant les oublis, ce sont les véhicules particuliers. Pour ces véhicules particuliers, il n'y a rien de prévu entre 2020 et 2029. Je suis content. Merci Thierry et merci au Président de la Métropole de dire qu'il y a ouverture et qu'on va pouvoir discuter de cette question parce qu'elle participe à presque 50 % de la pollution. C'est 49 si on dit que les autres, c'est 51. Parmi elles, les plus polluantes, c'est-à-dire les non classées, ce sont les voitures de plus de 21 ans. C'est 4 à 5 % du parc. D'où elles viennent et ce qu'elles sont, on n'a rien, on n'a aucune étude ATMO qui nous a été fournie sur ces questions. C'est un réel dommage, Thierry. On n'a aucune donnée là-dessus, on a considéré qu'on n'étudiait pas ce sujet. On aurait pu l'étudier, nous fournir les données et qu'en fonction de tout cela, les gens puissent s'exprimer. L'avantage de cela, c'est que d'une part, on éviterait de « stigmatiser » uniquement les artisans et les transporteurs. Il faut aussi dire et c'est aussi une action symbolique de dire aux citoyens qu'avec leurs voitures, ils polluent. On nous dit que ce sont les ménages les plus modestes qui ont les voitures les plus polluantes. Je tiens à dire que les ménages les plus modestes n'ont pas de voitures. On le sait. D'accord ? Et c'est une partie importante.

Après 2021, que se passe-t-il ? Quelles seront les aides ? Est-ce qu'on va mettre en place des agences de mobilité pour aider les gens à changer ? Est-ce qu'on va doubler les primes de l'État ? Il faut un vrai débat là-dessus pour aider au changement. C'est un vrai changement. Thierry l'a dit. Il y a aussi le plan climat mais dans le plan climat-air, il y a le volet « air ». Cela s'intègre complémentent dedans. Puis, il y a la question des normes OMS pour les particules, les PM 10 et les PM 2,5 qui sont beaucoup plus restrictives que les normes de l'Europe. Il y a aussi des recherches – ATMO Rhône-Alpes les fait – sur les particules ultrafines qui sont réellement beaucoup plus dangereuses et qui ont des effets – cela a été dit par Monsieur PICHON – sur les plus fragiles de la population : les enfants et les personnes âgées et les enfants qui ne peuvent pas du tout partir en vacances.

En conclusion, quid de la volonté d'éradiquer le diesel ? On l'a dit mais il faut le décider. En 2024-2025, on pense que c'est possible. Pourquoi on pense que c'est possible ? Parce qu'Oslo et Copenhague, c'est 2019. Vous avez un certain nombre d'autres villes comme Amsterdam, Athènes, Grenoble, Paris, Rome ou Londres, pour qui, c'est soit 2024, soit 2025. Vraiment, je crois que ces sujets sont des sujets de débat sur lesquels il faut avancer, il faut sortir avec des propositions précises et un peu plus *punchy* même si je dis que ce qui est fait là est un gros travail, en particulier avec ATMO Rhône-Alpes et les services, etc.

Je vous remercie. »

C. PANASSIER : « Encore une fois, merci Thierry PHILIP. On va vous libérer avec un peu de retard. À bientôt.

Pour conclure, je voudrais dire que c'est un énorme travail qui a été fait. Forcément, il y a des choses, des débats qui restent entiers. La pression est là et c'est tant mieux. C'est le débat démocratique. Il y a aussi cette réponse, cette urgence en termes de santé. On l'a dit et redit. C'est effectivement la première demande de nos concitoyens aujourd'hui, de vivre dans une ville respirable. C'est un élément important et il faut le prendre en compte mais avec la prudence qui a été proposée par Thierry PHILIP puisqu'il faut bien aussi qu'on soit à l'écoute, notamment des professionnels, des artisans et que les choses se mettent en place progressivement. C'est tout un jeu d'équilibre. Même si on en comprend les enjeux, il faut aussi comprendre tout le monde et comprendre qu'on n'a pas le même raisonnement

quand on est en centre-ville comme nous avons la chance de l'être, nous, que quand on est dans des territoires plus excentrés de la métropole. On ne raisonne pas tout à fait de la même façon.

Je voudrais juste laisser la parole à Jérôme MALESKI sur la concertation qui va s'engager bientôt sur ce plan climat. »

J. MALESKI : « Pas bientôt, on est en plein dedans, Madame le Maire. On a beaucoup parlé de climat, ce soir. Sachez que la Ville de Lyon doit rédiger son deuxième plan climat pour la période 2020-2030 et qu'avec mes deux collègues, Dounia BESSON et Nicole GAY, nous avons lancé une deuxième concertation citoyenne suite à celle que nous avons lancée, l'année dernière, avec Guy CORAZZOL, sur les rythmes scolaires, sur le plan climat. Vous avez pu voir les affiches pour informer de cette initiative qui ont fleuri sur les panneaux DECAUX de la Ville de Lyon et dans différents médias. En fait, la concertation a commencé le 4 octobre et elle s'achève le 1^{er} décembre. C'est un vrai succès parce que d'ores et déjà, il y a 15 000 Lyonnais qui sont allés sur cette plateforme numérique, déjà pour voir comment cela s'organisait et nous avons déjà à peu près 2 000 contributions de Lyonnais qui souhaitent intervenir et qui souhaitent que la Ville de Lyon retienne telle ou telle idée pour la rédaction du plan climat 2020-2030. Je vous invite, vous, mes chers collègues, mais également les personnes qui sont dans le public, à aller sur cette plateforme numérique. Je redonne l'adresse : civocracy.org/villedelyon. Faites vos propositions. Ce n'est pas un gadget, les bonnes idées seront reprises pour la création de ce plan climat 2020-2030. Il n'y a pas que du numérique, il y aussi du présentiel. Je voulais vous inviter le 14 novembre, juste à côté, à la Bourse du travail, pour une grande soirée de débat sur le plan climat de la Ville de Lyon, avec en levée de rideau, le film « Demain » de Cyril DION et de Mélanie LAURENT pour initier le débat. La Ville de Lyon réfléchit sur son plan climat. Participez. Vous verrez, il y a aussi des sachets de graines qui seront distribués dans la Ville, des graines de plantes mellifères parce qu'il faut aussi penser aux abeilles. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci Madame le Maire de m'avoir donné la parole pour parler de cette initiative. »

C. PANASSIER : « Il faut absolument voir ce film, il est exceptionnel. Je vous invite à la Bourse du travail, à aller le voir. Je crois qu'on apprend beaucoup et cela nous ouvre les esprits et on ressort plus intelligents. C'est toujours bien sympathique. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

T. PHILIP quitte la séance.

2. MA03 - 6 - Approbation du Budget Primitif 2019 – État spécial d'arrondissement

RAPPORTEURE : A. BLEY

A. BLEY : « Merci Madame le Maire. Nous allons donc continuer avec des choses très concrètes puisque nous allons parler finances avec cette délibération qui va soumettre à l'avis de notre Conseil d'arrondissement, le budget primitif et l'état spécial du 3^{ème} arrondissement pour l'exercice 2019, tel qu'il a été arrêté par le Conseil municipal du 24 septembre dernier et la conférence budgétaire des maires du 13 juillet 2018.

Ce budget a été établi sur la base du dernier recensement en date du 1^{er} janvier 2018 qui a constaté une augmentation de la population de notre arrondissement qui s'élève aujourd'hui, à 103 445 habitants, entraînant une évolution corrélative des montants des dotations allouées. Il s'inscrit également dans le cadre d'un budget général de la Ville de Lyon qui a été établi conformément au contrat qui a été passé par la Ville de Lyon et l'État, en mai 2018, limitant la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,15 %.

La dotation de fonctionnement du budget primitif 2019 comprend une dotation de gestion locale d'un montant de 752 130 euros, en recul de 2 053 euros par rapport à celle de 2018, en raison notamment de fortes économies de téléphone, neutralisant l'augmentation due à l'accroissement de la population, et la dotation d'animation locale d'un montant de 78 110 euros, en augmentation de 2 215 euros par rapport à 2018, suite à l'augmentation de la population de l'arrondissement. La dotation globale de fonctionnement s'élève donc à 830 240 euros, quasi stable par rapport à 2018, en augmentation de 162 euros.

Concernant la dotation d'investissement, elle s'établit toujours à 2 euros par habitant, sur la base des dernières statistiques de l'INSEE. Elle s'élève donc à 206 890 euros, en augmentation de 7 828 euros. Je sollicite, mes chers collègues, votre avis favorable sur ce budget primitif 2019 et sur l'état spécial présenté par natures et fonctions dans ce rapport. Par avance, je vous en remercie. »

C. PANASSIER : « Est-ce que des gens s'abstiennent ? »

P. BERAT : « Juste une remarque sur la dotation d'animation locale. Je voudrais d'abord remercier Madame BLEY puisque – pas au dernier Conseil mais celui d'avant – elle avait répondu à une de mes questions puisque j'étais absent. J'ai bien pris connaissance du procès-verbal et j'ai vu que vous aviez répondu de façon très précise à ma question. Je vous en remercie. Simplement, dans votre réponse, vous dites que la dotation d'animation locale – les 38 % – sert à éditer notamment les actions de communication de la mairie, à éditer le journal d'arrondissement. Vous nous expliquez qu'il y a des contraintes budgétaires qui font qu'on a des moyens qui sont réduits, des budgets qui sont contraints. Je pense que la dotation d'animation locale s'appelle « dotation d'animation locale » et non pas « dotation d'animation et d'information locale ». On sait que les besoins dans les quartiers pour des actions d'animation, pour soutenir les initiatives des acteurs locaux, sont importants, que parfois, on leur répond qu'il n'y a pas de moyens pour soutenir les projets. Je m'étonne donc un peu que cette dotation d'animation locale serve, à hauteur de plus de 1/3, à financer le journal d'arrondissement. Vous allez me dire que vous diffusez de l'information utile à tout le monde. C'est d'abord de la communication politique, c'est d'abord le journal de la municipalité, avec un tout petit espace pour l'opposition. En début de mandat, vous avez fait en sorte qu'il soit le plus réduit possible et j'invite chacun à aller voir cette fameuse page des tribunes, la largeur des marges et la petitesse du texte qui nous est accordés. C'est d'abord un support de communication politique et de soutien aux élus de la majorité. Je trouve que ce n'est pas normal qu'il soit financé par la dotation d'animation locale. Je pense que cela gagnerait à dégager ces budgets pour soutenir des actions au bénéfice des porteurs de projets. »

C. PANASSIER : « Effectivement, c'est dans toutes les mairies comme cela. Il faudrait peut-être qu'on change le nom. En fait, toutes les actions de communication et d'animation sont prises sur cette dotation. Vous pourrez regarder dans tous les arrondissements. Pour que cela soit plus clair, il faudrait peut-être qu'on l'appelle autrement. Pourquoi pas ? On peut faire cette suggestion. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? » *Coupure*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET, L. LASSAGNE)

3. 28982 - Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2019

RAPPORTEUR : D. HITZ

D. HITZ : « Antonia nous a parlé du recensement. Sans agents recenseurs, il n'y a pas de recensement. Je vous présente donc un projet de délibération récurrent, que nous retrouvons chaque année. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a réformé les modalités de recensement de la population. Cette loi qui instaure une collecte par sondage auprès d'un échantillon d'adresses, confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'INSEE verse à la ville, chaque année, une dotation forfaitaire qui, pour 2018, s'élèvera à 108 000 euros environ.

Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs recrutés parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités et rémunérés par la Ville. Depuis 2010, la base de rémunération par agent recenseur est fixée à 5 euros bruts par logement enquêté. Pour l'enquête annuelle, il est donc proposé de conserver le taux, soit une rémunération de 5 euros bruts par logement.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à approuver les propositions suivantes : la base de rémunération des agents relative au recensement rénové de la population 2019 est fixée à 5 euros bruts par logement recensé et la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre globalisé 012 de l'exercice en cours, programme Etat, opérations RRP. Merci. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Des abstentions ? Des votes contre ? »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4. 28945 - Attribution d'une subvention d'investissement de 39 000 euros à l'association « Maison pour Tous – salle des Rancy », sise 249, rue Vendôme à Lyon 3ème pour l'équipement du local après travaux ; opération 03208002 « Maison pour Tous des Rancy - Réorganisation des locaux et mise en accessibilité du bâtiment » – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application**

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Madame le Maire, si sans agents recenseurs, il n'y a pas de recensement, sans nos MJC, il y aurait beaucoup moins de vie dans nos quartiers. Pour cette délibération, il s'agit d'une dotation d'investissement de 39 000 euros à destination de la Maison pour tous qui refait peau neuve. Elle fait un peu plus de 170 mètres carrés, de mémoire, de nouveaux locaux d'accueil et de bureaux pour le personnel. Je rappelle qu'il y a 150 salariés à temps partiel et 20 salariés permanents à la MPT. Il y a une salle d'évolution sur une soixantaine de mètres carrés. Il y a plus de 4 000 adhérents, il faut le rappeler. Là, c'est une subvention pour du mobilier et du matériel informatique pour un montant de 39 000 euros. Je vous remercie par avance de voter favorablement. »

C. PANASSIER : « Je vous invite vraiment à voter favorablement. Les travaux sont terminés. C'est vrai que c'est beau et qu'on a envie que cela soit bien aménagé.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5. 28428 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 707 336 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône**

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « La transition est toute trouvée. S'il y a moins de vie dans nos quartiers sans les MJC, il en est de même avec les centres sociaux. Pour cette délibération, c'est une subvention d'un montant de 707 336 euros à destination de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, mais fléchée sur nos 16 centres sociaux de la Ville et plus particulièrement pour notre arrondissement, pour le centre social Bonnefoy. Je vous remercie de voter favorablement pour cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6. 28852 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à LAHSO pour la reconstruction du Point Accueil rue Etienne Richerand à Lyon 3ème - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante. - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance**

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « Je continue avec mes transitions. Si sans les MJC et sans les centres sociaux, il y aurait moins de vie dans les quartiers, sans notre association LASHO qui a fêté ses 50 ans, il n'y a pas très longtemps, il y aurait encore plus d'exclusions malheureusement dans notre métropole. Ici, il s'agit d'une subvention de 50 000 euros – c'est une aide parce que je crois que la totalité des travaux font plus de 100 000 euros – pour refaire le point accueil de LASHO que je n'ai plus besoin de présenter. Je vous remercie de voter favorablement pour cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

F. SERAPHIN ne prend pas part au vote.

- 7. 28944 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2èmes tranches) pour la Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence, 28 quai Rambaud - Lyon 2ème et la MJC Montchat, Espace Elsa Triolet - 53 rue Charles Richard - Lyon 3ème pour un montant total de 534 471 euros**

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « J'arrête avec mes liaisons. C'est une subvention d'un montant de 534 471 euros en tout. En ce qui concerne la MJC Montchat, et Confluence, c'est une deuxième slide de subvention, faisant suite au dialogue de gestion instauré entre les MJC et la Ville. C'est un ajustement, plus particulièrement, sur les nouvelles écoles en périscolaire qui ont pris en charge ces deux MJC et en ce qui nous concerne, la MJC Montchat. Je vous remercie de voter favorablement. »

C. PANASSIER : « Il y a 317 000 pour la MJC Montchat. »

A. ACHACHE : « 317 000 pour la MJC de Montchat. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

G. VESCO quitte la séance.

- 8. 28949 - Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 € dans le cadre de la promotion de l'Économie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable**

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une attribution de subvention pour un montant total de 18 000 euros, dans le cadre de la promotion de l'Économie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable. Je vous rappelle que cette stratégie comprend trois grands axes. Je vous rappelle également que la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes et l'organisation régionale représentative des mouvements des syndicats d'employeurs de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes a son siège situé Rue Auguste Lacroix. Dans le cadre du 3^{ème} arrondissement, il vous est proposé de voter une subvention d'un montant de 3 000 euros pour la mise en œuvre de la stratégie dédiée à l'innovation et aux coopérations économiques. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 9. 28946 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 371 euros à l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé (ADES) du Rhône, sise 292 rue Vendôme 69003 LYON dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre 2018**

RAPPORTEUR : R. JACQUET

R. JACQUET : « La délibération prévoit une subvention de 5 371 euros à la demande de l'association. Il y a bien entendu, de la part de la Ville, de communiquer d'une manière plus soutenue sur l'ensemble de ces questions, d'où la délibération que je vous demande d'adopter et qui a eu un avis favorable de la Commission. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A. KISMOUN quitte la séance.

- 11. 29007 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - École provisoire de 8 classes - place des Martyrs de la Résistance 69003 Lyon - Opération n° 03005532 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n°00006**

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « Oui, Madame le Maire, nous avons eu l'occasion, lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, d'avoir une présentation et une discussion autour du chantier de l'école Léon Jouhaux. Cette délibération ayant été votée, on peut passer à l'étape suivante qui est la mise en place d'une école provisoire pendant la durée des travaux. Le principe de cette délibération, c'est de vous demander simplement de bien vouloir accepter que la Ville achète des modulaires pour y mettre 8 classes de l'école élémentaire sur la Place des Martyrs de la Résistance, pendant la durée des travaux et ce, pour un montant de 700 000 euros TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 29088 - Programmation PEDT Temps scolaire et périscolaire 2018-2019 : ajustements et compléments

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BENHAYOUN : « On est sur la programmation PEDT du temps scolaire et périscolaire. On a trois points sur cette question :

- D'abord, les projets d'éducation à la santé et les actions de sensibilisation au handicap. Vous voyez que quasiment toutes les écoles qui ont fait la demande d'avoir un accompagnement de la Ville l'ont eu et c'est une très bonne chose. On parle d'éducation à la vie, on parle d'estime de soi, on parle de sensibilisation au handicap et ce, conformément aux orientations et objectifs du projet éducatif de territoire ;

- Deuxième élément de cette délibération, les projets de clubs Coup de pouce langage pour les écoles maternelles et en particulier les Écoles Léon Jouhaux et Maternelle Nové-Josserand pour le 3^{ème} arrondissement, avec un travail approfondi avec l'association Coup de pouce, partenaire de la Ville depuis longtemps maintenant, autour de la question du langage et du vocabulaire ;

- Enfin, je suis très heureux de pouvoir vous présenter le dernier point de cette délibération relative à des financements complémentaires en termes de programmation PEDT, *via* des classes séjours libres qui sont des projets presque attribués à un certain nombre de nos écoles qui se voient confortées dans leurs projets et dans la confiance que nous plaçons dans les équipes éducatives.

Je vous demande de bien vouloir, Madame, Monsieur, approuver ce rapport. »

C. PANASSIER : « Monsieur BERAT. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

P. BERAT : « Madame le Maire, ce sera une abstention. Nous n'allons pas rouvrir le débat sur les temps scolaires mais c'est en cohérence avec les votes que nous avons eus sur les dossiers précédents sur les temps scolaires et périscolaires. »

C. PANASSIER : « Cela fait donc 3 abstentions ? »

ADOPTÉ À LA MAJORITE

Abstention des Élus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET, L. LASSAGNE)

13. 28948 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2018 : attributions de subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI

C. PANASSIER : « Les commerçants vont illuminer notre arrondissement. »

J. MALESKI : « Tout à fait Madame le Maire. Avec la baisse de la luminosité, il faut éclairer les villes. Nous allons donc le faire pour les illuminations de fin d'année. Il ne s'agit pas du 8 décembre mais de toutes les illuminations sur les fêtes de fin d'année. Cette année, elles auront lieu du 16 novembre au 13 janvier inclus. Vous le savez, il y a deux périodes pour les versements : il y a une avance qui est faite maintenant et bien souvent, on a un reliquat au mois de juin, au moment où on reparle des illuminations. Là, nous sommes sur la première période où on verse à peu près 50 % du montant demandé par des associations de commerçants. Nous avons 3 associations de commerçants du 3^{ème} arrondissement qui ont fait des demandes : l'association Accourvit du Cour Richard Vitton pour

un montant de 5 388 euros, les boutiques de Montchat, Cour du Docteur Long, pour un montant de 444 euros, le Comité des commerçants du Cour Gambetta pour un montant de 6 210 euros et l'association des artisans et commerçants Villette Paul Bert pour 1 344 euros.

Je vous demande bien évidemment de bien vouloir voter favorablement à ces demandes. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. 28898 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 88 900 € sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) - approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Il s'agit d'une association que nous finançons régulièrement et qui demande des subventions, l'association DOLUS et DOLUS qui est une association lyonnaise ayant la volonté de promouvoir des pratiques artistiques innovantes et émergentes. Son siège est Rue des Tuileries, dans le 3^{ème} arrondissement. Je vous demande de lui accorder une subvention, si vous en êtes d'accord, d'un montant de 16 000 euros. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association AS Montchat pour l'organisation de la soirée de gala du 50e anniversaire de l'association - Signature d'une convention mixte

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

C. PANASSIER : « C'était une belle soirée. On a été très bien accueillis, Abdel et moi, par Monsieur KESISIAN. Pierre BERAT et Anne BRUGNERA nous ont rejoints. C'était une belle soirée en musique, je crois, avec beaucoup de monde. »

A. ACHACHE : « Avec beaucoup d'ambiance et de sympathie et beaucoup de bonne humeur. Vous avez tout dit dans le titre et dans votre commentaire, Madame le Maire, mais je voudrais simplement remercier publiquement l'AS Montchat du travail qu'ils font depuis 50 ans maintenant, au service des citoyens de cet arrondissement et plus particulièrement des jeunes, avec plus de 600 jeunes, en fait, dans leur école de foot. Je vous remercie de voter favorablement pour cette aide financière. »

C. PANASSIER : « Oui, c'est une belle association qui s'adresse à de nombreux, nombreux enfants et depuis longtemps. »

P. BERAT : « Je voudrais dire un mot. Je voudrais confirmer qu'effectivement, c'était une belle soirée et un bel anniversaire. Je voudrais souligner l'importance de ce club pour l'arrondissement et la dimension qu'il a. C'est un des principaux clubs de la région. C'est d'ailleurs pour cela que la Région a aussi soutenu l'opération. C'est le 2^{ème} ou 3^{ème} – on peut dire 2^{ème} – de la Région, donc c'est un club qui mérite vraiment d'être soutenu, et l'action des bénévoles soulignée.

J'en profite juste pour faire un interlude sur les associations, mais d'abord pour m'attrister que cela ne soit plus Madame VANNINI qui s'en occupe. »

C. PANASSIER : « Ce n'est pas gentil pour Abdel. »

P. BERAT : « Abdel, on l'aime beaucoup mais on est désolé que cela ne soit plus Madame VANNINI. Je voudrais aussi corriger une erreur historique parce que c'est important de rétablir la vérité. Le jour du forum des associations, vous avez dit, Madame le Maire, que c'était les 10 ans du forum comme s'il avait été créé en 2008. Cela fait un moment que je voulais vous dire qu'il existait déjà un forum et que le mandat de Patrick HUGUET et de Christian PHILIP, il y avait déjà un forum des associations qui existait. Je voulais, un jour ou l'autre, corriger ce qui était un manquement important à l'histoire de cet arrondissement. Ce n'est pas pour cela que Madame ROLLAND-VANNINI quitte la délégation ! Elle n'est pas sanctionnée pour cette erreur historique ! »

N. ROLLAND-VANNINI : « Rassurez-vous, il n'y a aucune sanction. Je voulais juste préciser que moi aussi, j'ai commis la même erreur, selon votre propos. Je voudrais m'en excuser auprès de vous. C'est-à-dire que c'était plutôt l'anniversaire du 10^{ème} forum, hors les murs. C'était la nouvelle formule.

On avait choisi de le faire à l'extérieur, à la demande de Thierry PHILIP. Je pense que c'est une précision qu'il était nécessaire d'apporter, vous avez raison. »

C. PANASSIER : « C'était notre 10^{ème} anniversaire. On a été un peu étroits sur les propos. En tout cas, ce forum est toujours intéressant et c'était encore une bonne édition, cette année. Merci Nathalie d'avoir organisé cette dernière édition. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16. 28893 - Lyon - Tokyo 2020 - Pékin 2022 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau -
Approbation de conventions**

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

A. ACHACHE : « C'est la même chose qu'en 2016. À chaque olympiade, deux ans avant l'olympiade, la Ville aide plus particulièrement les athlètes de haut niveau, avec toujours deux systèmes de catégories : les catégories A qui sont les confirmés, les catégories B qui sont les espoirs. Le montant est d'un peu moins de 100 000 euros. Concernant plus particulièrement le 3^{ème} arrondissement, nous avons la chance d'avoir Oumy FALL qui est une sportive du handi basket, de Lyon handi basket métropole qui aura la chance de concourir avec l'équipe de France, aux Jeux paralympiques à Tokyo. Si tout va bien, on devrait avoir, l'année prochaine, un tireur de la société d'escrime de Lyon puisqu'il a gagné les Jeux Olympiques jeunes, cette année. On peut donc espérer qu'il intègre la liste des athlètes de haut niveau dès l'année prochaine.

Je vous remercie de voter favorablement. Juste une petite précision qui fera plaisir à beaucoup d'entre nous, c'est qu'il y a 18 athlètes dans cette liste et il y en a 9 aux Jeux paralympiques et 9 sur les Jeux Olympiques. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

P. FRONTON quitte la séance

17. Lyon 3^{ème} - Acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle avec dépendance et de son terrain d'assiette sis 25 rue de l'Espérance préemptés par la Métropole de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03436 - N° inventaire 03436T001-01 – 03436A001 - 03436B001 - Opération 03436001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements Espaces Publics et verts 2015-2020", programme 00012

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « Il s'agit d'une proposition d'acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle avec dépendance et de son terrain d'assiette, sis 25 rue de l'Espérance, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert. C'est simplement pour préciser que c'est un projet qui en est au tout début de ses fondements, et de toute façon, ensuite, pour rentrer plus concrètement dans la création de cet espace vert, cela passera à la prochaine PPI du prochain mandat. Du coup, il fallait passer par ces opérations foncières pour pouvoir se faire. Cela tombe bien parce qu'en plus, c'est un quartier qui est assez dépourvu en espaces verts. Ce serait donc un petit poumon vert pour les habitants de ce quartier.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

P. BERAT : « Ce sera oui bien sûr sur ce dossier, parce que c'est important qu'on arrive à faire muter ce terrain et à offrir un espace vert dans le quartier. Ma question était plus de savoir quelle vision vous avez de ce secteur de l'arrondissement. Quand on regarde notre arrondissement, c'est un des secteurs les plus en retard au plan urbanistique. Il est un peu laissé en marge. Il y a des choses qui progressent : la Charade... je parle de tout l'est, la Rue Paul Bert, ce qui démarre au niveau de la Rue Baraban. On voit la Charade qui démarre, Polygone, cela a été des avancées mais cela a mis beaucoup de temps et il reste beaucoup à faire dans ce secteur pour requalifier, rénover un peu l'espace urbain. Ce n'est pas pour faire un jeu de mot mais je dirais que ce serait bien de donner de l'espoir à la Rue de l'Espérance parce qu'on est quand même dans un secteur un peu défavorisé. Quelle vision avez-vous du

développement urbain de ce secteur et à quelle échéance on peut avoir des projets et quels types de projets ? Je constate qu'on est à la frontière de Villeurbanne, avec Maisons-Neuves. Au plan urbanistique, si on a une vision un peu globale, comment vous voyez le développement de ce secteur qui encore une fois, me paraît un peu marginal dans notre arrondissement ? »

L. PEISER : « Oui, c'est un secteur qui n'est pas oublié, à deux titres. D'abord, sur le côté sud, on fait quand même une grande opération de rénovation et de requalification de la Place Rouget de l'Isle dont les travaux sont commencés. C'est aussi le secteur Baraban. De l'autre côté, on pourrait y aller point par point, dans la rue, il y a deux actions qui ont été menées : la première, c'est que nous avons requalifié de manière importante, les voiries de la Ferrandière. Certes, ce n'est pas de l'espace vert au sens du terme, mais la requalification de la Place de la Ferrandière a donné un caractère beaucoup moins routier et un caractère beaucoup plus urbain de quartier à cette place. Donc, cela contribue à changer l'ambiance aussi de ce quartier et de la place. Deuxième élément, cette année, nous poursuivons les aménagements vers Villeurbanne puisque nous allons élargir de manière très importante les trottoirs, rue Claudius Pionchon qui n'étaient absolument pas aux normes et où circulent de très nombreux enfants qui sont à l'école Paul Bert. Nous avons supprimé un certain nombre de places de stationnement pour permettre le déplacement en sécurité des enfants et de leurs mamans. Les travaux sont en cours sur la Rue Claudius Pionchon.

Enfin, le Conseil de quartier a fait un remarquable travail de proposition d'implantation d'arbres dans le quartier. Cela a commencé cette année puisque nous avons planté des arbres sur la Rue Saint-Antoine et nous avons retenu une dizaine d'emplacements supplémentaires, exactement dans le périmètre que vous décrivez, sur propositions du Conseil de quartier et sur lesquelles les services techniques planchent. Nous avons fait une visite avec le Conseil de quartier pour dire « Là, on pourrait mettre un arbre, c'est une bonne idée ». Quand je dis qu'ils planchent, c'est qu'ils sont en train de vérifier s'il n'y a pas de réseaux dessous et que techniquement, ce ne soit pas faisable. Ce n'est pas du tout un quartier que nous laissons en friches, bien au-delà. En tout cas, dans le cadre de ma délégation, voilà l'ensemble des actions que nous y menons. À la fin du Conseil d'arrondissement, nous annoncerons d'autres opérations dans d'autres arrondissements.

Je ne sais pas si cela répond totalement à votre question. »

P. BERAT : « Est-ce que nous avons une vision pour le terrain du ministère de l'intérieur... »

C. PANASSIER : « Ah... le rêve... »

P. BERAT : « Il n'y a toujours pas de perspectives de départ... ? »

C. PANASSIER : « Non, malheureusement. Vous voyez que cela progresse quand même en allant vers Villeurbanne. L'idée est d'avoir, quand on sera au bout de toutes ces acquisitions, une réflexion un peu globale en englobant probablement le Super U et de recréer un ensemble urbain tout en respectant le caractère un peu faubourg de tout ce quartier, avec des constructions de différents niveaux et bien évidemment, un espace vert. Ce n'est pas pour demain mais pour après-demain. Ce n'est pas pour cette PPI. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. 28415 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la gestion d'un bassin hydraulique rue Garibaldi à Lyon 3e

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « Je ne vais pas m'étendre là-dessus parce que c'est quand même assez technique. En gros, ils font un bassin enterré qui va être à l'emplacement de l'ancienne trémie pour stocker le surplus d'eaux fluviales non infiltrées dans les noues et elle aurait, pour une part, une fonction de « bassin d'orage » pour maîtriser les rejets dans le réseau unitaire à débit limité. Je n'ai pas les compétences très techniques pour vous répondre en détail mais c'est quelque chose d'assez banal et c'est dans le cadre de nos travaux similaires.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Oui, c'est plutôt intelligent de récupérer de l'eau de pluie pour l'utiliser à des fins publiques.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. 28974 - Lyon 3ème - Installations classées Institution de servitudes d'utilité publique - Société RENAULT V.I. 57, rue Feuillat / 84, avenue Lacassagne - Direction de l'Ecologie Urbaine

RAPPORTEURE : L. BRIATTE

L. BRIATTE : « On a déjà largement parlé de ce site puisque c'est un site où sont implantées différentes industries automobiles depuis des années et des années. Beaucoup d'études ont été faites et qui ont été poursuivies notamment dans le cadre de l'EIS et par les services de la Ville. De toutes ces études découlent différentes recommandations qui sont rappelées dans ce rapport. Il y a notamment les restrictions d'usage qui sont formulées pour éviter une pollution par les sols, surtout depuis l'implantation de la dernière usine qui était la société Renault, jusqu'en 2000.

Pour vous prendre un exemple très concret, il y a un jardin partagé qui est maintenant sorti de terre. Du coup, on a fait provision de la terre extérieure à cet endroit pour éviter qu'il y ait une pollution par les sols et de faire pousser des légumes dans des endroits qui seraient pollués. D'ailleurs, il y a des contrôles annuels faits par les services, si je ne me trompe pas. Comme c'est un site qui a quand même un fort historique polluant, il faut vérifier qu'il n'y ait pas de contact avec les hydrocarbures notamment.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

P. BERAT : « Ce n'est pas juste un rapport administratif, une procédure à regarder parce que le sujet est quand même assez sérieux. Avec Françoise CHEVALLIER, on en a parlé en Commission municipale, la semaine dernière. Il y a deux points de vigilance. Sur le site, si on a bien compris, il y a un périmètre qui a été particulièrement sensible, où il y avait le stockage des hydrocarbures. Il se trouve que ce périmètre déborde en partie sur la pièce d'eau qui a été créée. Si on a toujours bien compris, il va y avoir des mesures de l'eau qui vont se faire de façon régulière pour s'assurer qu'on ne retrouve pas, dans l'eau qui circule – elle ne vient pas du sous-sol – des hydrocarbures. Je pense qu'il faudra vraiment se tenir à ces mesures. On sait bien qu'il y a des gamins qui viennent jusqu'à l'eau, même si ce n'est pas l'usage qui est prévu.

De l'autre côté – vous en avez parlé – c'est le jardin partagé et l'aire de jeux des enfants. C'est en dehors de ce périmètre qui a été dessiné mais où potentiellement, il peut y avoir, un jour, des remontées. On le voit bien dans les prescriptions de l'État qui dit qu'il faut être très prudent sur certaines utilisations, certaines plantations et certains usages. Que ces mesures continuent à être faites chaque année et qu'on les suive de très près parce que ce n'est pas qu'un risque théorique sur ce site. »

C. PANASSIER : « Non, c'est effectivement une question très sérieuse, qui a coûté très cher au moment de la construction des différentes écoles puisqu'il a fallu dépolluer l'ensemble du site. Cela s'est fait de façons différentes selon les taux de pollution et les endroits puisque c'était pollué de différentes façons et de façon plus ou moins importante, le pire étant sous la voie, en fait, à peu près au niveau du gymnase de la SEPR et sous la nouvelle voie de la métropole. Cela a fait prendre énormément de retard aux opérations des écoles et cela a coûté beaucoup d'argent. La vigilance reste de mise sur ce site qui est bien connu. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. 28813 - Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : L. PEISER

L. PEISER : « C'est simplement l'installation de la fibre optique dans les bâtiments de la Ville de Lyon dont vous avez le tableau en annexe au rapport. C'est dans le cadre du développement de la fibre. Comme propriétaire des bâtiments, la Ville de Lyon propose d'autoriser France Télécom à installer la fibre comme un primo-opérateur peut le faire dans des résidences privées, sauf que là, ce sont des bâtiments de la Ville de Lyon. Le rapport vise à autoriser la Ville à passer une convention avec France Télécom pour le déploiement de la fibre dans ses bâtiments. »

Inaudible : « Orange ! »

L. PEISER : « Oui, Orange... je vieillis ! »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. 28827 - Modification de la délibération 2017/3482 du 18 décembre 2017 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 302 822,00 euros - Opération: acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 15-33, rue Desaix à Lyon 3e
RAPPORTEURE : F. SERAPHIN

F. SERAPHIN : « Madame Le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'apporter une modification à la délibération du 18 décembre 2017 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 302 822 euros. Il s'agit d'une opération en acquisition en VEFA de 23 logements dont 17 logements en PLUS et 6 logements en PLAI qui sont situés 15 et 33, rue Desaix à Lyon. En effet, la Caisse des Dépôts et Consignations a souhaité voir apporter une précision sur la révision du taux de progressivité des échéances.

Merci d'adopter ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des remarques, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. 28868 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 056 226,00 euros relatif à une opération de construction d'un CHRS de 80 chambres située 21, rue d'Aubigny à Lyon 3e
RAPPORTEURE : F. SERAPHIN

C. PANASSIER : « Nous devrions avoir une jolie petite image du projet du CHRS, Rue d'Aubigny. Fabienne SERAPHIN, je vous redonne la parole. »

F. SERAPHIN : « La SAHLMAS a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 100 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 4 056 226 euros, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, emprunt relatif à la construction d'un CHRS de 80 chambres, situé 21, rue d'Aubigny à Lyon. Monsieur BERAT, vous avez demandé les perspectives sur ce quartier. C'est une des perspectives.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter favorablement pour ce rapport qui nous permet de poursuivre notre action politique en partenariat avec un bailleur social, pour l'accueil d'urgence et l'accompagnement d'un public fragilisé. Il s'agit donc du nouveau bâtiment qui va être construit pour abriter LASHO qui accompagne ce public.

Sur ce projet, nous avons travaillé en Conseil local de santé mentale sur des projets innovants à l'arrondissement et même en France, avec le Vinatier, pour la création de postes de salariés et également des postes d'hébergements pour des personnes en grande fragilité, qui pourraient sortir du Vinatier mais qui n'ont aucune famille. Il va donc y avoir des tentatives de sorties en lien avec l'association pour pouvoir expérimenter des sorties et les accompagner dans le logement autonome après.

Mesdames et Messieurs, afin de faciliter ce projet, je vous remercie de voter favorablement. »

P. BERAT : « Je suis obligé d'intervenir parce que je suis un petit élu de terrain donc j'ai une vision de proximité. Monsieur PEISER et Madame SERAPHIN, vous avez une vision très globalisante de

Villette Paul Bert. L'espace dont je parlais tout à l'heure, c'est l'espace qui est entre Charial, Maisons-Neuves, Félix Faure et Baraban. Ce n'est donc pas l'ensemble de Villette Paul Bert mais bien une micro zone. Je ne parlais pas du tout de ce secteur, Madame SERAPHIN. Je le dis pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. »

F. SERAPHIN : « C'est à peu près dans la même continuité quand on repart sur Villeurbanne. »

P. BERAT : « C'est en frontière de Villeurbanne mais je pensais vraiment à un secteur au bout de la Rue Paul Bert. »

C. PANASSIER : « Au-dessus de Keller Dorian... ex Keller Dorian. Quand je disais que cela a progressé petit à petit, si on regarde, il y a quand même eu la réhabilitation de LMH, il va y avoir la clinique... il y a déjà eu les nouvelles constructions à la place de Keller Dorian. Il nous reste ce bout pour arriver à Villeurbanne et qui fera l'objet d'une programmation urbaine mais dans un prochain temps, pas au cours de ce mandat. Cependant, tout est en cours de préparation par ces acquisitions successives.

Pour ce CHRS qui est effectivement un beau projet – on a déjà eu l'occasion d'en parler, je crois – c'est une architecture qui a été retenue à la fois pour vraiment correspondre aux besoins spécifiques des personnes qui seront hébergées là et en même temps, s'inscrire complètement dans la Ville par une écriture très moderne de l'architecture du 20^{ème} siècle, repensé très style Pardieu. C'est en cours. Vous pouvez le voir, les travaux ont largement commencé. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires ? Des abstentions, des votes contre ? »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Nous avons fini avec les rapports à voter. Nous avons maintenant un rapport sans vote et sans débat. Vu l'heure tardive, ce n'est pas plus mal.

N. ROLLAND-VANNINI quitte la séance.

III – Communication (sans vote, ni débat)

- 28985 - Communication du rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable

L. BRIATTE : « C'est un rapport qui reprend vraiment l'activité de nombreux services et qui est vraiment intéressant à consulter. Je vous invite à le faire. C'est un arrêt sur image qui reprend 13 thématiques comme chaque année. Cela va de la solidarité, de la cohésion sociale à la santé, l'économie durable, l'emploi et l'insertion. Je vous présenterai certaines mesures qui concernent plus particulièrement le 3^{ème}, avec les finalités qui sont analogues à celles qui sont présentées dans le dernier rapport.

Par rapport à l'année dernière, il y a 7 encarts en plus sur le schéma promotions des achats responsables qui permettent un petit focus à ce niveau-là. Comme il a été recommandé – de mémoire, c'est un travail qui a été fait avec Lyon 2 - qui a également des indicateurs de suivi du développement durable de la collectivité qui ont été rajoutés.

Au niveau de la santé et environnement, il y a certaines mesures. Concernant le 3^{ème}, j'ai notamment relevé tout ce qui concerne la prévention des risques liés au milieu aquatique et bien sûr l'évaluation d'impacts sur la santé que personnellement, j'ai suivi de près concernant le Parc Zénith. Cela reprend certaines choses dont on vient de débattre, notamment au sujet du suivi de la pollution. C'est également la semaine des gestes qui sauvent ou – comme on en parlait justement – la purge de remblais pollués aux métaux lourds et composés organiques sous le futur Parc Zénith, pour un montant de 215 000 euros HT, par exemple.

Au niveau de la tranquillité et de la prévention, on a des actions de prévention aux violences conjugales au Lycée Lumière ou encore la sécurisation des berges du Rhône.

Concernant la participation citoyenne, en étant du coup à la fois adjointe aux espaces verts mais également à l'économie sociale et solidaire. Je suis régulièrement sollicitée notamment par les Conseils de quartiers mais aussi dans le cadre d'événements comme Lyon nature, pour accompagner tous les projets de jardinage participatif. Par exemple, il y a eu les animations Place Guichard, cette année ou le développement de micro implantations florales, notamment sur le secteur de Montchat.

Au niveau de la biodiversité des espaces verts, de la nature, on peut quand même souligner que Lyon est devenue la première métropole récompensée par un prestigieux label qui est le label 4 fleurs.

Au niveau de l'enfance et de l'éducation, il y a beaucoup de dispositifs qui ont été retenus, notamment le dispositif DEMOS qui est un dispositif d'apprentissage musical collectif et innovant pour les enfants des quartiers populaires.

Au niveau de l'égalité et de la diversité, on pourra relever l'amélioration de l'accessibilité des établissements scolaires comme Condorcet et Mazenod.

Enfin, au niveau de la sensibilisation de l'éducation populaire et de la formation, il y a plusieurs actions, notamment le défi bâtiments pour les mairies d'arrondissement du 3^{ème} et du 6^{ème} qui ont favorisé le développement des éco gestes avec un groupe de travail. Comme choses très concrètes, il y a par exemple, des plantations qui ont été réalisées par les employés de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, juste à l'entrée, Rue François Garcin. Ce sont les employés qui en ont la gestion et l'entretien.

C'est une conclusion un peu brutale... C'était pour vous proposer ce rapport qui, encore une fois, vaut vraiment le coup. Cela permet vraiment d'avoir une vision globale de ce qu'est le développement durable. Je vous laisse me poser des questions si vous en avez. »

C. PANASSIER : « Juste une courte intervention, vu l'heure tardive. »

F. CHEVALLIER : « Cela va être court. Je comprends qu'il est tard mais c'est quand même un sujet important. Ce que je voulais dire, c'est sur la question des indicateurs. Effectivement, il y a des indicateurs à la fin du rapport. Il y en avait d'ailleurs déjà avant ; chaque année, ils enrichissent un peu les indicateurs. Cependant, on n'arrive pas vraiment à mesurer, avec les indicateurs qui existent aujourd'hui, si la Ville fait un peu, beaucoup, énormément. On n'a pas vraiment cette vision. En Commission, Dounia BESSON qui est l'adjointe qui suit ce rapport, nous a expliqué qu'il y avait tout un travail qui a été fait sur les indicateurs, avec des chercheurs, des étudiants, etc. et que normalement, l'année prochaine, on devrait avoir une batterie d'indicateurs beaucoup plus complète qui devrait permettre de mieux mesurer les choses.

Je vais vous donner un exemple qui montre l'intérêt des indicateurs. Il y a un chapitre du développement durable qui concerne le plan climat de la Ville. Là, on a des objectifs et avec les indicateurs, on est capables de mesurer l'avancement. Ce sont les fameux 3 x 20 du plan climat. Donc, sur deux des indicateurs, on est bien puisqu'en gros, on les a atteints et on a même devancé le 2020. Néanmoins, il y a un indicateur qui est la consommation énergétique de la Ville, en tant qu'institution (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules, etc.) où là, on a même régressé par rapport à l'année dernière. J'ai demandé pourquoi on avait régressé, quelles étaient les explications. L'année dernière, on m'avait expliqué qu'on était à 9,5 et que les 20 %, on avait encore 3 ou 4 ans et que vu tous les travaux qu'on faisait, ce serait certes difficile d'y arriver mais on allait quand même bien y tendre. Et aujourd'hui, on se retrouve à - 8 %. J'espère avoir des explications. »

C. PANASSIER : « Françoise, c'est bien mais c'est à l'échelle de la Ville. Là, on traite juste l'arrondissement. Il est 9 heures 15, on est là depuis 6 heures... »

F. CHEVALLIER : « J'ai fini. »

C. PANASSIER : « C'est bien d'en reparler à la Ville... »

F. CHEVALLIER : « Je trouve que c'est important dans un Conseil d'arrondissement de partager les réflexions. »

C. PANASSIER : « Je ne dis pas que le sujet n'est pas intéressant. Ce qui est bien, c'est de raccrocher au 3^{ème}. »

F. CHEVALLIER : « J'avais fini, Catherine. Non, je suis désolée, je pense que c'est bien d'avoir des réflexions un peu générales. Il y a des gens ici qui ne participent pas au Conseil municipal. Je voulais faire plus, franchement j'ai été rapide »

C. PANASSIER : « On dit une minute, et c'était un peu plus. Lucie, une petite remarque ? »

L. BRIATTE : « Je rejoins tes demandes de précisions. Je pense qu'elle est intéressante mais surtout, je pense que parfois, on a les chiffres et c'est dur de se rendre compte à l'échelle de la Ville et encore plus à l'échelle de l'arrondissement pour voir ce que cela représente. Par exemple, je vois 2 300 jeunes... Effectivement, cela gagnerait à s'améliorer en termes de lisibilité. »

IV - Questions diverses

C. PANASSIER : « Il ne me reste plus qu'à vous inviter le 8 novembre. Antonia, à quoi ? »

A. BLEY : « Le 8 novembre, nous organisons, dans le quartier Vilette Paul Bert, au Château Sans-Souci, un forum que nous organisons pour travailler et consommer autrement, qui répond parfaitement au souci évoqué ce soir par la population. Il y a des interventions très intéressantes comme celle de Cap services qui va dire aux gens comment on peut créer son entreprise ou son activité tout en restant salarié. C'est une intervention qui aura lieu à 18 heures. Cela aura lieu jeudi 8. Il y a 24 participants. C'est tout ce qu'il faut pour manger de façon beaucoup plus saine, plus locale et également pour travailler ou créer son emploi. Merci. »

C. PANASSIER : « Le 8 novembre, au Château Sans-souci. N'oubliez pas.

Ensuite, nous avons le vendredi, à 11 heures. Venez découvrir – si ce n'est pas déjà fait – les statues du Parc Bazin complètement rénovées. Elles sont belles.

Samedi, à 9 heures 45, nous inaugurerons les statues de la Place des Poilus. Là aussi, elles sont belles. Elles en disent long.

Puis le 11 novembre, il y a la grande cérémonie organisée, Place Bellecour, à 10 heures. Nous maintenons effectivement notre traditionnelle cérémonie, Jardins de l'église de Montchat, à 11 heures 30. Nous avons modifié les horaires pour qu'éventuellement, certains puissent participer aux deux. Bien sûr, les gens qui seront là comprendront que nos députés et nos élus centraux soient retenus à Bellecour pour cet hommage qui sera, très honnêtement, très ambitieux et incontestablement très beau et à l'honneur de tout cela.

Puis, le 22 novembre, Lucie BRIATTE vous invite à la réunion de présentation du projet de rénovation du square Abbé Boisard. Enfin, cela arrive, on est heureux.

À noter que le 24 novembre, dans le cadre de la semaine des assistantes maternelles, une matinée organisée au Château Sans-souci, afin de promouvoir l'accueil individuel, qui réunira les acteurs de la petite enfance, avec des tables rondes, des ateliers et la présence notamment, des associations de notre arrondissement, Souris Verte et Camalyon et les RAM, Maison Citrouille et Maison Potiron.

Puis, Laurent PEISER nous présentera ce qu'il fait à Montchat, le 29 novembre. »

L. PEISER : « Le 29 novembre, à l'espace Elsa Triolet, à 18 heures 30, nous présenterons le plan éclairage. J'avais eu l'occasion de vous présenter la délibération dans un précédent Conseil d'arrondissement. Nous présenterons aux gens de Montchat, la réalisation elle-même. Les services techniques viendront présenter ce qu'ils vont faire en 2019 sur l'éclairage public à Montchat.

Nous resterons dans le climat et dans l'amélioration de la qualité de l'air puisque nous présenterons également, lors de cette même soirée, le plan vélo ou du moins les aménagements vélo qui sont également prévus à Montchat. C'est donc une soirée développement durable, le 29 novembre, à l'espace Elsa Triolet. Merci Madame le Maire. »

J. MALESKI : « Juste une remarque que je viens de faire durant ce Conseil. Montchat est marqué par les trinités féminines de statut puisque le 9 novembre, nous inaugurons Liberté, Egalité, Fraternité. Le lendemain, il y a également 3 femmes sur la Place des Poilus. C'est quelque chose que je voulais souligner. »

C. PANASSIER : « C'est beau ! Sur ces mots, je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h20